

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint-Laurent Blangy, le 21 décembre 2009

Réforme statutaire de la filière SPP

Le SNSPP-PATS a participé le lundi 14 décembre dernier, à la Direction de la Sécurité Civile, à une réunion d'installation du groupe de travail relatif à la réforme du statut de SPP. Notre délégation était composée de B. GUIRAUD, Y. GRUNFELD, J. CAILLEAU et J.L. FERRES.

Après avoir contribué activement aux travaux de la FS3 du CSFPT, le SNSPP-PATS a suivi avec la plus grande attention ce dossier majeur pour l'avenir de nos carrières.

Suite à l'avis favorable du CSFPT, la DSC, à la demande pressante du SNSPP-PATS, a donc ouvert les négociations en la matière.

M. BENET, Sous-directeur des SIS, nous fait part de sa volonté de déboucher rapidement sur les dossiers suivants :

- traitement en urgence des dossiers relatifs aux SPP à *sollicitation opérationnelle limitée* qui, à ce jour, ne peuvent bénéficier d'une évolution de carrière harmonieuse,
- la résolution, à l'issue des travaux, du dossier spécifique au statut des SPP pour les catégories B et A.

Un calendrier annuel des réunions est validé ainsi qu'un échéancier pour la mise en œuvre du « nouvel espace statutaire » appliqué aux SPP.

Le SNSPP-PATS a rappelé ses objectifs de traitement des dossiers des « oubliés de la filière », des adjudants en catégorie B, des accords dits « JACOB » en attente d'application pour les catégories B et A, ainsi que des emplois supérieurs de direction sans oublier le classement des lieutenants en catégorie A.

Le SNSPP-PATS a également réaffirmé son attachement à la création d'un titre V de la fonction publique, reconnaissant ainsi la spécificité des agents des SDIS de France.

Retrouvez notre dossier spécial sur le blog <http://www.pleins-feux.org>

Le bureau exécutif